



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 4 DECEMBRE 2024**

Présent(e)s : 8

Jean-Michel ARNAL, Aurore RODIER, Alexis CASTAN, François LEROY, Eric DELMAS, Luc LEPINOIS, Muriel SEIGNON, Florence GELY.

Absent(e)s : VAILLE Patrick représenté par Eric DELMAS, Christophe BLANC représenté par François LEROY

Excusé :

Était aussi présent(e) : Mme Amandine GOHIER, Secrétaire de Mairie.

La séance est présidée par le Maire Jean-Michel ARNAL.

Secrétaire de séance : Alexis CASTAN

RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 17 octobre 2024
2. Délibération relative à la redevance consommation d'eau et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025
3. Délibération relative à la redevance performance systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025
4. Recensement voirie communale
5. Convention pour la mise en place du service commun de cantine à compter du 1 janvier 2025
6. Questions diverses

La séance est ouverte à 20h30, sous la présidence de Monsieur ARNAL Jean-Michel le Maire.

1.APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 17 octobre 2024.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

2. DELIBERATION RELATIVE A LA REDEVANCE CONSOMMATION D'EAU ET A LA REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES RESAUX D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la délibération prise par l'agence de l'eau Adour Garonne, les redevances concernant le service de l'eau doivent être modifiées.

La redevance pour la pollution (eau) à 0.33€ est dorénavant scindé en 2 redevances pour l'année 2025 :

- La redevance pour la consommation eau potable à 0.32€
- La redevance sur la performance des réseaux d'eau potable à 0.07€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouvelles redevances pour le service de l'eau.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

3. DELIBERATION RELATIVE A LA REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la délibération prise par l'agence de l'eau Adour Garonne, la redevance concernant le service de l'assainissement doit être modifiée.

La redevance collecte à 0.25€ devient redevance sur la performance des systèmes d'assainissement et passe à 0.105€ pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nouvelle redevance pour le service assainissement.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

4. RECENSEMENT VOIRIE COMMUNALE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau de classement des voiries communales. Le dernier tableau de classement des voiries date de 2009. Monsieur le Maire présente les voies communales ajoutées au tableau.

L'ancien linéaire était de 20 288m et le nouveau passe à 41 227m.

Le Conseil Municipal après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire valide à l'unanimité le nouveau tableau et le linéaire.

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Date de transmission de l'acte: 31/01/2025

Date de reception de l'AR: 31/01/2025

012-211202387-DE_001_2025-DE
A G E D I

5.CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE COMMUN DE LA CANTINE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de la Communauté de Communes Pareloup Lévézou qui souhaite créer un service commun intercommunal pour la restauration collective. La convention précisera la cadre juridique de cette mutualisation ainsi que les conditions de transfert des agents et les modalités de prise en charge financière.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la convention.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les modalités de la convention, décide d'adhérer au service commun intercommunal à compte du 1^{er} janvier 2025 et l'autorise à signer la convention.

Votants 10	Pour 5	Contre 0	Abstention 5	DÉCISION ADOPTÉE
---------------	-----------	-------------	-----------------	-------------------------

6.SEPARATION DU BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » EN DEUX BUDGETS SEPARÉS « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la loi n°2018-702 du 3 août 2018, il convient de séparer le budget Eau et Assainissement en 2 budgets distincts. Il conviendra donc de créer un budget Assainissement avec sa propre autonomie financière.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte la séparation du budget « Eau et Assainissement » en 2 budgets séparés à compter du 1^{er} janvier 2025.

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

7.VALIDATION DU DEVIS DELMAS TP POUR LES TRAVAUX CHEMIN LIAISON AIRES DES ARENES OVIDUC FRONTIN

Le Maire présente au Conseil Municipal que suite aux travaux sur la RD911, il est nécessaire de reprendre le revêtement du chemin reliant l'oviduc de Frontin à l'aire des Arènes. Le montant du devis de l'entreprise DELMAS TP s'élève à 5850€TTC.

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise DELMAS TP et autorise le Maire à signer le devis.

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

8.VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES-LOTISSEMENT BOUSCAYROLS

Date de transmission de l'acte: 31/01/2025

Date de reception de l'AR: 31/01/2025

012-211202387-DE_001_2025-DE

A G E D I

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6045	Achats études et prestations de services	1500.00	
71355 (042)	Variat° stocks terrains aménagés	1500.00	
65822	Reversement excédent budgets annexes	-1500.00	
71355 (042)	Variat° stocks terrains aménagés		1500.00
TOTAL :		1500.00	1500.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
3555 (040)	Terrains aménagés	1500.00	
3555 (040)	Terrains aménagés		1500.00
TOTAL :		1500.00	1500.00
TOTAL :		3000.00	3000.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

9. VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES-RAMASSAGE SCOLAIRE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	335.00	
7472	Subv. exploitat° Régions		346.00
TOTAL :		346.00	346.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	335.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		335.00
TOTAL :		335.00	335.00
TOTAL :		681.00	681.00

Date de transmission de l'acte: 31/01/2025

Date de réception de l'AR: 31/01/2025

012-211202387-DE_001_2025-DE

A G E D I

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

10. VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES-EAU ASSAINISSEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	688.00	
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	325.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	23.00	
70111	Ventes d'eau aux abonnés		1036.00
TOTAL :		1036.00	1036.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	348.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		23.00
28031 (040)	Frais d'études		325.00
TOTAL :		348.00	348.00
TOTAL :		1384.00	1384.00

Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

11. QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Michel Arnal, le Maire informe que nous devons réaliser les analyses pour les CVM sur les résidences avec un taux élevé
- Jean-Michel Arnal, le Maire informe que les nouveaux horaires d'ouverture pour la mairie et l'agence postale seront mise en place à compter du 6 janvier 2025
- Jean-Michel Arnal, le Maire informe qu'à partir de 2025, il y a aura une facture pour l'eau et une facture pour l'assainissement collectif. Une première facture aura lieu au mois de mai et une au mois de novembre.
- Aurore Rodier, 2ème Adjointe informe qu'il y a eu une renégociation du tarif du gaz auprès d'Antargaz pour le chauffage de l'école. Le contrat a été renouvelé pour 1 an avec un tarif de 1920€ TTC la tonne
- Aurore Rodier, 2ème Adjointe informe que le devis pour les travaux de la chaudière de l'école a été signé. L'entreprise AB Energy viendra effectuer les travaux la semaine prochaine

Date de transmission de l'acte: 31/01/2025

Date de reception de l'AR: 31/01/2025

012-211202387-DE_001_2025-DE

A G E D I

- *François LEROY, Conseiller Municipal informe que nous devons choisir un spectacle pour la programmation des Escapades 2026 en partenariat avec la maison du peuple.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 4 décembre 2024

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 17 octobre 2024
2. Délibération relative à la redevance consommation d'eau et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025
3. Délibération relative à la redevance performance systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025
4. Recensement voirie communale
5. Convention pour la mise en place du service commun de cantine à compter du 1 janvier 2025
6. Séparation du budget annexe « Eau et assainissement » en deux budgets séparés « Eau » et « Assainissement »
7. Validation du devis DELMAS TP pour les travaux chemin Liaison Aires des Arènes oviduc de Frontin
8. Vote de crédits supplémentaires- Lotissement Bouscayrol
9. Vote de crédits supplémentaires- ramassage scolaire
10. Vote de crédits supplémentaires- Eau et Assainissement

Secrétaire de Séance

CASTAN ALEXIS



Le Maire

